

Rivière-du-Loup, le 16 juillet 2026

COURRIER ÉLECTRONIQUE

Madame Annie St-Gelais
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

**Objet : Projet de construction du parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–
Wolastokuk 2 – Réponses aux questions prises en délibéré**

Question 1

Combien de MW (sur le total) sont attribués directement à la transition énergétique?

Réponse

- À l'horizon 2035, environ 7 100 MW sont associés à la décarbonation, selon les orientations gouvernementales connues au moment du dépôt de l'État d'avancement 2025 du Plan d'approvisionnement.
- Cela dit, la transition énergétique ne passe pas seulement par de nouveaux approvisionnements.
- L'efficacité énergétique demeure notre priorité : le kilowatt le plus vert est celui qu'on ne consomme pas.
- C'est pourquoi Hydro-Québec investira 10 milliards de dollars d'ici 2035 pour aider ses clients à réduire et à mieux gérer leur consommation d'électricité.

Question 2

Quelle est la rentabilité des parcs éoliens ?

Réponse :

Les informations relatives à la rentabilité des projets appartiennent aux promoteurs et relèvent de leur modèle d'affaires. Hydro-Québec n'a donc pas accès aux données financières détaillées permettant d'évaluer la rentabilité de chacun des projets. Son rôle

consiste à conclure des contrats d'approvisionnement et à acheter l'énergie produite selon les modalités prévues aux ententes, ce qui procure aux promoteurs un cadre de revenus prévisible, sans pour autant qu'Hydro-Québec puisse se prononcer sur leur rentabilité.

Question 3

Pouvons-nous connaître l'état de la disponibilité de l'énergie ?

Réponse :

Le PGIRE est un exercice de planification énergétique à long terme mené par le gouvernement du Québec pour soutenir les ambitions de réduction de gaz à effet de serre et de développement économique. Considérant ces ambitions, le PGIRE conclut que la transition énergétique nécessitera des ajouts importants d'énergie au cours des prochaines décennies. Il prévoit, à l'horizon 2050, un besoin en nouveaux approvisionnements en électricité de 100 TWh ainsi que des économies d'énergie grâce à l'efficacité énergétique de 50 TWh. Ces cibles sont en cohérence avec les requis énergétiques envisagés par le Plan d'action 2035 d'Hydro-Québec.

Pour Hydro-Québec, la mise en œuvre du PGIRE reposera principalement sur son plan d'approvisionnement et son plan de transport, qui traduisent les besoins électriques et les moyens retenus pour y répondre. Ceux-ci sont actuellement en révision et de nouvelles versions seront déposées à la Régie de l'énergie au courant de l'année 2026. Vous pouvez vous référer à [l'État d'avancement 2025](#) afin d'avoir le portrait le plus à jour des stratégies énergétiques envisagées par Hydro-Québec pour répondre aux besoins croissants en électricité.

Le projet PPAW2 s'inscrit dans cette stratégie énergétique à long terme visant à assurer la disponibilité de l'énergie nécessaire pour soutenir la transition énergétique du Québec au cours des prochaines décennies.

Question 4 :

Quel est l'impact du contrat d'achat d'énergie du parc éolien PPAW 2 sur les tarifs de la clientèle d'Hydro-Québec ?

Réponse :

Les coûts d'approvisionnement en électricité, y compris ceux associés à l'énergie éolienne, font partie des éléments pris en compte dans le cadre réglementaire applicable à l'établissement des tarifs d'électricité. Toutefois, les tarifs ne sont pas déterminés en fonction d'un projet particulier, mais selon l'ensemble des coûts et des revenus du système électrique, sous la supervision de la Régie de l'énergie.

Hydro-Québec cherche à développer les nouvelles capacités de production au meilleur coût possible et considère l'énergie éolienne comme une filière compétitive pour répondre à la croissance des besoins énergétiques du Québec. Les démarches en cours visent notamment à réaliser des économies d'échelle, à améliorer la coordination des projets et à obtenir les meilleures conditions commerciales possibles.

Par conséquent, il n'est pas possible d'établir un lien direct entre le coût d'un projet éolien particulier et une variation des tarifs payés par les Québécois.